

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de TALLENDE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par l'association « l'école buissonnière, concernant des ateliers se déroulant dans la partie commune de la galerie du centre commercial,

AUTORISATION D'OCCUPATION POUR DES ATELIERS DE L'ECOLE **BUISSONNIERE**

A R R E T E

Article 1 :

L'association « l'école buissonnière » est autorisée à occuper une partie du mail, dans la galerie marchande du centre commercial :

- **Mercredi 16 novembre 2022 de 15h à 18h.** Atelier « Ecrit ta lettre au père Noël » animé par Fanny COLLADO.
- **Samedi 26 novembre 2022 de 9h30 à 12h.** Atelier « Crée ta pépettes » animé par Elisabeth MOREL.
- **Mercredi 30 novembre 2022 de 15h à 18h.** Atelier « Fabrique ta carte de vœux » animé par Sophie CLAUSTRE.
- **Samedi 10 décembre 2022 de 9h30 à 12h.** Atelier « Crée ta pépettes » animé par Elisabeth MOREL.
- **Vendredi 16 décembre 2022 de 9h à 12h.** Séance dédicace de roman par Elyane ROCHEFORT, auteur.
- **Samedi 17 décembre 2022 de 9h30 à 12h.** Atelier « Crée ta pépettes » animé par Elisabeth MOREL.

Aucun branchement électrique ne sera utilisé sur cet espace. Les matériaux qui serviront aux ateliers ne seront pas de natures dangereuses au vu des normes de sécurité (ni liquides, ni gaz inflammables). Les installations de sécurité, les issues de secours et les voies de circulation ne seront pas obstruées ni encombrées. L'animateur de l'atelier sera en charge de la surveillance sur le stand de l'activité durant tout son déroulé, de son installation jusqu'à son rangement.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée uniquement durant les jours notés ci-dessus.

Article 3 :

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de ROMAGNAT.

Fait à TALLENDE
Le 15 novembre 2022

Le Maire,

Éric BRUN

